

Book RSE 2026





Le meilleur avenir possible

Mot du Président - SEGAT

Depuis sa création, SEGAT s'est positionnée en tant **qu'acteur engagé intervenant principalement sur des opérations déclarées d'utilité publique ou d'intérêt général.**

Cette orientation guide l'ensemble de nos activités et fait de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) **un pilier central de notre stratégie et de notre développement.**

En tant que signataire du Pacte mondial des Nations Unies, nous intégrons les dix principes universels relatifs aux droits de l'Homme, aux normes internationales du travail, à l'environnement, et à la lutte contre la corruption.

Ce Book des engagements et des actions RSE traduit notre volonté de créer de la valeur durable pour nos clients, collaborateurs, partenaires et la société dans son ensemble.

BENJAMIN PÉLISSIÉ
PRÉSIDENT

SOMMAIRE

- Les 4 valeurs de SEGAT au cœur de toutes nos actions.
- Les engagements pour pérenniser la démarche d'amélioration continue.

I. CHARTE ETHIQUE

1. Le champ d'application de la Charte éthique
2. Avoir une attitude intègre et lutter contre les conflits d'intérêts
3. Respecter les droits de l'Homme et des collaborateurs
4. Veiller à la confidentialité des informations et la communication avec les tiers
5. Respecter les règles d'une concurrence dynamique et loyale.

II. CHARTE RSE

1. Responsabilité environnementale
2. Responsabilité sociale
3. Engagements éthiques et économiques

III. SEGAT, une expertise au service des territoires

1. Conseil immobilier
2. Programmation urbaine
3. Habitat
4. Ingénierie foncière

IV. Stratégie d'achats et Conformité RGPD

1. Les principes de la politique d'achats responsables
2. Les engagements de l'entreprise en matière de responsabilité sociale et environnementale
3. Périmètre d'application et consignes
4. Conformité RGPD

- Conclusion

LES 4 VALEURS DE SEGAT AU CŒUR DE TOUTES NOS ACTIONS.

Nos valeurs : une boussole pour notre réussite collective.

Au cœur de notre entreprise, ces 4 valeurs orientent nos actions et inspirent notre quotidien. Elles guident chacun de nos collaborateurs et sont la clé de notre succès durable. Nous visons constamment à offrir le meilleur, en maintenant des standards élevés dans toutes circonstances.

L'excellence

- L'excellence est au cœur de la raison d'être de SEGAT. Elle puise ses racines dans son histoire de plus de 60 ans et s'enrichit sans cesse grâce aux défis confiés par ses clients. Elle s'incarne à travers une équipe pluridisciplinaire de plus de 140 collaborateurs.

L'indépendance

- Libre de toute influence, détenue à 100% par son Président, SEGAT n'a d'autre intérêt à défendre que celui de ses clients. Cette indépendance fait de SEGAT un partenaire de confiance, fiable et intègre.

L'engagement

- C'est un engagement sociétal et environnemental qui irrigue l'ensemble de son action. C'est aussi l'engagement du résultat et donc de l'implication de chacun auprès de son client pour garantir l'aboutissement des projets quels que soient leurs complexités.

L'originalité

L'originalité chez SEGAT, c'est avant tout un état d'esprit impulsé par l'équipe dirigeante et incarné par l'ensemble des collaborateurs. Elle s'installe aujourd'hui comme une clé de voute du développement de l'entreprise et se traduit par une recherche constante de l'innovation dans chaque stratégie proposée à ses clients : solutions numériques innovantes, concept d'agilité urbaine, etc.

NOS ENGAGEMENTS POUR PÉRENNISER NOTRE DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE.

Nos engagements pour un avenir durable et une continuité.

Pour rester compétitifs et répondre aux attentes croissantes de nos clients, de nos partenaires et de la société dans un monde en perpétuelle évolution, **nous avons défini six engagements clés qui orientent nos démarches et assurent la pérennité de notre entreprise.**

Ces engagements sont le fondement de notre stratégie et le reflet de notre volonté d'innover, de nous adapter et de progresser sans cesse. Nous ne nous contentons pas de nos acquis, nous cherchons à aller plus loin pour atteindre l'excellence.

Chacun de ces engagements est une promesse envers nos parties prenantes et un levier essentiel pour renforcer notre compétitivité, améliorer nos pratiques et construire un avenir plus responsable.

Réduire son empreinte
écologique et bâtir un
héritage pérenne pour les
générations futures

Sensibiliser ses salariés aux
enjeux environnementaux et
à l'adaptation des
comportements qui doivent
en découler

Garantir un environnement
de travail stimulant et
ouvert au dialogue, dans le
respect des règles et des
normes de travail

Promouvoir la diversité et
l'égalité des chances par la
signature de la charte de
diversité

Encourager ses partenaires,
sous-traitants et
fournisseurs à adhérer à ses
valeurs et à apporter leur
contribution à ses
engagements

Favoriser le développement
et la promotion sociale de
ses collaborateurs tout au
long de leur vie
professionnelle

I. CHARTE ETHIQUE

La Charte éthique définit les principes et valeurs auxquels SEGAT doit **adhérer**. **Cette charte guide chaque collaborateur dans sa pratique quotidienne.**

L'intégrité, l'éthique, la responsabilité sociétale, la loyauté, le respect de la personne, la transparence, la lutte contre la corruption et contre la concurrence déloyale constituent des valeurs fondamentales de SEGAT dans la conduite des affaires.

Les principes définis dans cette Charte amène SEGAT à **maintenir et à renforcer la confiance des clients et parties prenantes.**

Chaque collaborateur, quel que soit son niveau hiérarchique, se doit d'appliquer, dans la limite de ses fonctions et de ses responsabilités, les règles énoncées ci-après qui s'inscrivent dans le cadre d'une exécution loyale et de bonne foi de son contrat de travail ou de son mandat social et de veiller à ce que celles-ci soient également appliquées au sein de son équipe ou par les personnes qui sont sous sa responsabilité.

Les collaborateurs ne respectant pas les lois ou réglementations applicables, ou les principes de cette Charte s'exposent à des mesures disciplinaires conformément aux règlements intérieurs et/ou dispositions légales.



1. LE CHAMP D'APPLICATION DE LA CHARTE ÉTHIQUE.

Les dispositions de la présente Charte Ethique s'imposent à l'ensemble des collaborateurs de SEGAT, indépendamment de leur fonction et de leur lieu de travail. Chaque collaborateur se doit d'être un acteur des risques de manquement à l'éthique engagés par la Société.

C'est pourquoi, **chaque collaborateur doit prendre connaissance de cette Charte et s'engager à la respecter dans le cadre de ses activités et à se conformer aux lois et réglementations en vigueur.**

Nous attendons également de nos différents partenaires (sous-traitants, fournisseurs...) **le respect de ces mêmes engagements dans le cadre des prestations réalisées pour SEGAT.**

Se conformer aux lois et aux règlements

Le respect de la Loi constitue une valeur incontournable. **SEGAT s'engage à respecter les lois et réglementations applicables à ses domaines d'activité.** Ainsi, il est de la responsabilité de tous les collaborateurs de connaître et respecter pleinement les lois et réglementations applicables, dans leurs missions.

De même, les collaborateurs ne doivent pas entraver une procédure de justice ou une investigation de police en cours et susceptible d'impliquer la Société.



2. AVOIR UNE ATTITUDE INTÈGRE ET LUTTER CONTRE LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Il y a conflit d'intérêts lorsque, par exemple, un collaborateur est en position d'influer sur une décision de la Société susceptible de lui conférer un avantage personnel ou de favoriser un parent ou un proche.

Les décisions commerciales de SEGAT sont prises de manière objective, sans aucune considération personnelle. Toute activité ou mission des collaborateurs et des organes de gouvernance de la Société (comité de direction, ...) allant à l'encontre des intérêts de la Société sont proscrites.

De nombreuses situations peuvent donner lieu à ce type de conflit, notamment lorsqu'un collaborateur ou l'un de ses proches détient des intérêts directs ou indirects chez un concurrent, un fournisseur ou un client de SEGAT.

Les activités annexes pour le compte d'entreprises d'un concurrent, d'un client, d'un partenaire ou d'un fournisseur ainsi que les participations financières dans de telles entreprises doivent être communiquées au supérieur hiérarchique qui en informera la Direction ; elles ne sont permises qu'après autorisation écrite expresse de la direction. Les participations financières de membres de la famille proche doivent être communiquées à la direction. Il en sera de même lorsqu'un membre de la famille proche est salarié d'une entreprise concurrente, d'un client ou d'un fournisseur.

Les collaborateurs de SEGAT doivent identifier les risques de conflits d'intérêts, les révéler auprès de leur supérieur hiérarchique ou au service juridique et agir, en toutes circonstances, au mieux des intérêts de la Société.

Dans un souci d'intégrité, ils doivent également se garder de toute action de nature à provoquer un conflit d'intérêts réel ou potentiel. Il convient de ne pas utiliser sa fonction au sein de SEGAT en vue d'en tirer un bénéfice personnel direct ou indirect.

Face à un conflit d'intérêts, le collaborateur ne doit pas prendre part à la décision concernée.

Lutter contre la corruption

SEGAT interdit tout fait de corruption, de trafic d'influence, de prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics, de favoritisme ou de tout autre manquement à la probité dans ses activités. SEGAT s'engage à prévenir toute infraction aux lois anti-corruption.

3. RESPECTER LES DROITS DE L'HOMME ET DES COLLABORATEURS

Respecter les droits de l'Homme et des collaborateurs dans une entreprise est essentiel pour assurer un environnement de travail sain, équitable et conforme aux normes éthiques et légales. Cela implique plusieurs aspects qui touchent à la fois la dignité des individus, leurs libertés et leurs conditions de travail. Voici quelques principes et bonnes pratiques respectés par SEGAT pour garantir cela :

Non-discrimination et égalité des chances

- **Non-discrimination** : Assurer que les pratiques de recrutement, de promotion et de rémunération ne discriminent pas en fonction du sexe, de l'âge, de l'origine ethnique, de la religion, du handicap, de l'orientation sexuelle, ou d'autres caractéristiques protégées par la loi.
- **Égalité des chances** : Promouvoir un accès équitable aux opportunités pour tous les employés, en veillant à l'absence de favoritisme ou de préjugés.

Conditions de travail décentes

- **Salaires équitables** : Veiller à ce que les employés reçoivent une rémunération juste et suffisante pour subvenir à leurs besoins fondamentaux et ceux de leurs familles, conformément aux lois locales et aux conventions internationales.
- **Sécurité au travail** : Assurer des conditions de travail sûres et saines, avec une attention particulière à la prévention des accidents et des maladies professionnelles.
- **Équilibre travail-vie privée** : Encourager un équilibre sain entre le travail et la vie privée, avec des horaires de travail raisonnables et des politiques favorisant le bien-être.

Liberté d'expression et droit d'association

- **Liberté d'expression** : Les employés doivent avoir la liberté d'exprimer leurs préoccupations, opinions ou suggestions, sans crainte de représailles.
- **Droit de se syndiquer** : Respecter le droit des employés de se regrouper en syndicats ou d'autres formes d'associations professionnelles, et de négocier collectivement pour améliorer leurs conditions de travail.

Protection contre le harcèlement et les abus

- **Lutte contre le harcèlement** : Mettre en place des politiques claires pour prévenir et sanctionner tout comportement de harcèlement sexiste, sexuel, moral. SEGAT a mis en place une information spécifique et dispose de 2 référents formés à cet effet.
- **Respect de la dignité** : Traiter tous les collaborateurs avec respect et dignité, indépendamment de leur statut ou de leur poste.

Respect des droits fondamentaux de l'Homme

- **Pas de travail forcé ni d'exploitation** : Garantir que personne ne soit soumis à des conditions de travail forcé ou à une exploitation, que ce soit au niveau local ou dans les chaînes d'approvisionnement de l'entreprise.
- **Pas de travail des enfants** : Adopter une politique stricte contre le travail des enfants, en s'assurant que tous les travailleurs ont l'âge minimum légal pour travailler.

Protection des données personnelles

- **Confidentialité** : Protéger les informations personnelles des employés, en garantissant que leurs données ne sont pas partagées ou utilisées de manière inappropriée sans leur consentement.
- **Transparence** : Informer les collaborateurs de la manière dont leurs données sont utilisées et leur donner le contrôle sur ces informations.

Engagement et dialogue social

- **Consultation et participation** : Favoriser un dialogue régulier avec les collaborateurs et leurs représentants, en les impliquant dans les décisions importantes qui les concernent.
- **Formation et développement** : Investir dans le développement professionnel des employés en leur offrant des opportunités de formation continue et de progression de carrière.

Responsabilité sociale des entreprises (RSE)

- **Impact social et environnemental** : Veiller à ce que l'entreprise ait un impact positif sur la société et l'environnement, en adoptant des pratiques durables et responsables, y compris dans les chaînes d'approvisionnement.
- **Engagement communautaire** : Contribuer au développement des communautés locales et respecter les droits des peuples autochtones.

4. VEILLER À LA CONFIDENTIALITÉ DES INFORMATIONS ET LA COMMUNICATION AVEC LES TIERS

SEGAT s'engage à fournir des informations **exactes, complètes, précises et compréhensibles, veille au respect de la confidentialité des informations relatives à l'entreprise, ses clients, ses fournisseurs et ses collaborateurs.**

Tous les collaborateurs sont tenus de conserver pour eux seuls les informations confidentielles relatives à SEGAT, ses clients, ses fournisseurs et ses collaborateurs. Cette obligation subsiste même après leur départ de la Société.

Toutes les informations confidentielles doivent être gardées et rester confidentielles, sauf si elles ont fait l'objet d'une diffusion publique autorisée, leur divulgation non autorisée pouvant porter préjudice à SEGAT.

Chaque Collaborateur doit :

- Limiter la divulgation d'informations confidentielles aux seules personnes ayant un besoin légitime d'en avoir connaissance.
- Conserver en toute sécurité, quel que soit leur format (papier ou électronique), toutes les données confidentielles qui ont trait aux activités de SEGAT et des sociétés avec lesquelles elle entretient des relations d'affaires.
- Empêcher toute divulgation d'informations confidentielles à des personnes externes à SEGAT (y compris les membres de leurs familles).



5. RESPECTER LES RÈGLES D'UNE CONCURRENCE DYNAMIQUE ET LOYALE.

SEGAT s'engage au respect des règles de la concurrence et rejette toute pratique anticoncurrentielle. Aucune action de la Société ne doit empêcher, restreindre ou fausser la concurrence.

Sont proscrits non seulement tout accord formalisé, mais aussi toute pratique concertée et tout entretien informel ayant pour effet ou visant une restriction de la libre concurrence ou concurrence loyale.

Ainsi, les conditions financières sont fixées en toute indépendance. Nos concurrents et nos clients doivent prendre leurs décisions en toute liberté.

Sanctions

Les différents principes de cette Charte éthique sont contraignants dans la mesure où leur non-respect est possible de sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'à la rupture du contrat de travail, conformément à la législation locale et aux conventions collectives applicables, indépendamment d'éventuelles poursuites civiles et pénales qui pourraient être engagées au regard des infractions constatées.

Des directives comportant des instructions détaillées peuvent être élaborées en cas de besoin.





Entrée en vigueur et modification de la Charte éthique

La présente Charte éthique constitue une adjonction aux règlements intérieurs de SEGAT et est donc opposable aux collaborateurs de la Société.

Elle est susceptible d'être modifiée afin de s'adapter aux évolutions notamment réglementaires.

La Charte entre en vigueur le 01/09/2024

**Fait à Paris,
Le 01/09/2024**

II. CHARTE RSE

Dans un monde en constante évolution, les entreprises jouent un rôle clé dans le développement durable et dans l'amélioration du bien-être de la société.

Conscients de notre responsabilité en tant qu'acteur économique, nous avons décidé d'adopter une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), **visant à intégrer des pratiques responsables dans l'ensemble de nos activités.**



1. RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

Chez SEGAT, la protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique sont des priorités majeures. Nous avons conscience que l'urgence climatique exige une action immédiate de la part des organisations et des individus et nous nous engageons à limiter l'impact environnemental de nos activités.

Désireuse de se positionner en tant qu'acteur écoresponsable, **SEGAT regroupe un ensemble d'actions visant à réduire leur impact sur l'environnement. Cette démarche responsable cherche à préserver l'environnement mais également à réduire les risques.**



Investissements dans la transition énergétique

Depuis 2021, **SEGAT a investi plus de deux millions d'euros pour la transition énergétique de ses bâtiments tertiaires** afin de réduire sa consommation d'énergie et son empreinte carbone (meilleure isolation des bureaux, équipements performants pour le chauffage, installation de LED pour l'éclairage).





Réduction des émissions de CO2 liées aux déplacements

La société SEGAT accorde une importance primordiale à la réduction de son empreinte carbone, intégrant cette préoccupation au cœur de sa stratégie de développement durable. Consciente des défis environnementaux mondiaux, SEGAT s'engage activement à minimiser l'impact de ses activités sur le climat **en adoptant des pratiques écoresponsables à tous les niveaux de son organisation et avec des actions cohérentes avec cette démarche.**

Ainsi :

- SEGAT s'est engagée à réduire de 50% ses émissions de CO2 d'ici 2026 et a engagé le renouvellement de sa flotte automobile en véhicules électriques. Le bilan Carbone de ses activités sur les 3 scopes est en cours et sera finalisé en 2026.
- En France, 95% des déplacements professionnels de SEGAT sont effectués en train. Pour soutenir cette démarche, nous finançons une carte Liberté SNCF pour chaque salarié effectuant de nombreux déplacements professionnels, favorisant ainsi des voyages plus écologiques.
- Pour une organisation plus responsable de ses déplacements professionnels, Segat utilise la plateforme Supertripper, une agence de voyages professionnels. Elle permet une mesure précise de l'empreinte carbone de la société.
- De même, SEGAT recommande et encourage les salariés à utiliser le plus possible les mobilités douces et durables, avec la mise en place en 2021 du forfait mobilités durables. La société a pris en charge 100% de la dernière augmentation du pass Navigo (Île-de-France), afin d'encourager l'utilisation des transports publics, réduire ainsi les émissions liées aux déplacements, compenser l'augmentation de l'inflation et sauvegarder le pouvoir d'achat des salariés.
- SEGAT a développé un maillage territorial complet avec des implantations à Paris, Lille, Rouen, Bordeaux, Marseille, Strasbourg, Toulouse et aux Antilles, pour être au plus proche de nos clients et réduire les trajets de nos collaborateurs, limitant ainsi les émissions liées aux déplacements professionnels.



Economie circulaire

Nous favorisons l'essor de l'économie circulaire et nous en faisons une priorité pour nos projets, tant dans leur conception que pour leur exploitation. Nous intégrons des actions permettant de transformer les déchets en ressources, en ligne avec les principes de durabilité et de résilience environnementale.

La mise en place d'une solution complète de gestion du cycle de vie des matériels informatiques (BNP PARIBAS 3 STEP IT) permet à SEGAT de s'approvisionner facilement et de gérer efficacement ses actifs technologiques. Nos appareils obsolètes sont ensuite envoyés à des entreprises spécialisées dans le reconditionnement de matériel informatique. **Cette solution s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire ; démarche sécurisée, responsable et durable.**



Atelier 2 tonnes pour former et sensibiliser 100% des collaborateurs



La sensibilisation des collaborateurs est un axe clé dans notre charte RSE. SEGAT a mis en place une politique ambitieuse de formation de ses collaborateurs à travers l'Atelier 2 tonnes : les 10 membres du Comité RSE de SEGAT sont formés aux enjeux de décarbonation à travers la formation 2 tonnes et forment eux-mêmes leurs collègues par des sessions exigeantes tout au long de l'année 2025 et 2026.

Au total ce sont plus de 650 heures de formation aux actions de décarbonation qui sont mises en place sur 18 mois.



La rationalisation des impressions “papier”

La réduction du volume des documents grâce à la numérisation de l'ensemble des fichiers internes et externes, à l'exception des papiers officiels, s'accompagne de consignes visant à limiter l'impression couleur, à privilégier les impressions recto-verso dans la mesure du possible, ainsi qu'à assurer la collecte et le recyclage des consommables tels que les papiers, toners et cartouches.

Réduction des déchets plastiques

Dans le cadre de notre engagement en faveur de la réduction des déchets plastiques, nous avons choisi de collaborer avec une entreprise de fontaines à eau. Nous fournissons également à chaque salarié une gourde éco-responsable.

Nous limitons ainsi l'utilisation de l'utilisation de bouteilles en plastique jetable.



La mise en place d'une politique achats responsable

SEGAT a formalisé une politique d'achats responsables permettant de définir **un cadre stratégique et d'orienter nos pratiques d'achats vers des choix plus éthiques, durables et socialement responsables.**

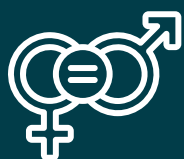
SEGAT accorde une attention particulière au choix de ses matériaux et matériels. Elle applique un choix des fournisseurs exemple : papier éco-labellisé, utilisation de polices de caractère "light",...) selon des critères de développement durable.

SEGAT privilégie des fournisseurs disposant de certifications et labels RSE afin de soutenir des entreprises qui partagent nos valeurs en matière de développement durable d'éthique et de responsabilité sociale, tout en contribuant à un impact positif sur l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement.



2. RESPONSABILITÉ SOCIALE

SEGAT est convaincu que la réussite de l'entreprise repose sur l'engagement et le bien-être de ses collaborateurs. À ce titre, SEGAT s'engage à offrir un environnement professionnel sûr, diversifié et exprime son ambition de se positionner comme un employeur de référence.



Promouvoir la diversité et l'égalité des chances

Promouvoir la diversité et l'égalité des chances est au cœur de notre engagement RSE. S'engager auprès de nos collaborateurs, encourager la diversité dans notre entreprise par l'ouverture à divers canaux de recrutement. SEGAT pratique des politiques de recrutement équitables.

En valorisant les différences et en garantissant l'égalité des chances, **nous renforçons notre culture d'entreprise, favorisons l'innovation et contribuons à une société plus juste et respectueuse des droits de chacun.**

Nous nous engageons à soutenir l'emploi des moins de 26 ans, des seniors de plus de 50 ans, et à encourager l'emploi local pour contribuer au dynamisme économique des territoires.

SEGAT s'engage donc **à respecter, développer et promouvoir la diversité autant comme une valeur morale que comme un moyen concret pour renforcer la croissance économique et sociale.**

SEGAT est fier de son IndexEgalité Femmes Hommes de 98/100, reflétant son engagement envers l'égalité professionnelle. Notre société compte 51% de femmes et notre comité de direction est composé à 50% de femmes, démontrant notre détermination à promouvoir la parité.



Management de proximité

Chaque collaborateur est accompagné individuellement dans son parcours et sa carrière au sein de SEGAT par un manager dédié.

Ce mode de gestion permet de renforcer les relations de confiance, d'identifier rapidement les besoins et les préoccupations des collaborateurs, et de favoriser leur développement professionnel et personnel.

En encourageant un management de proximité, nous visons à créer un environnement de travail où chaque employé se sent valorisé, motivé, et pleinement impliqué dans la réussite collective de l'entreprise.



Santé et sécurité des collaborateurs

Nous nous engageons à créer un environnement de travail sûr, sain et respectueux et en mettant en place des mesures rigoureuses de prévention. Nous avons mis en place un document unique des risques.

En plaçant la santé et la sécurité au cœur de notre démarche, **nous garantissons à nos collaborateurs un cadre propice à leur épanouissement et à leur performance durable.**





Gouvernance participative et communication interne

SEGAT mise sur l'intelligence collective pour trouver des idées créatives et innovantes en réunissant régulièrement les membres de chaque pôle métier afin d'échanger sur le projet en cours, initier et faciliter les propositions.



Lutte contre l'emploi précaire

SEGAT s'engage à limiter le recours aux contrats précaires. La société ne fait pas appel à des agences d'interim et s'engage auprès de ses collaborateurs à limiter le nombre de CDD pour favoriser les recrutements en CDI.



Soutenir l'emploi des travailleurs handicapés

SEGAT réalise des actions volontaristes en faveur de l'emploi des personnes handicapées. Un sujet sur lequel nous favorisons des actions concrètes en interne et dans nos politiques d'achat de prestations.

Nous restons vigilant au respect scrupuleux de la non-discrimination envers les collaborateurs handicapés.



Avantages et services aux salariés

- Mutuelle prise en charge à 90% par l'employeur, le collaborateur SEGAT ne contribue qu'à hauteur de 10% du coût total de la couverture.
- Comité social et économique (CSE) est réuni toutes les 6 semaines pour mettre en place, échanger et partager des actions pour les salariés.
- Événements internes (Séminaire annuel - Soirée de Noël).
- Forfait mobilité durable pour les mobilités douces.
- Prise en charge à 55% du Navigo (Ile-de-France), soit un taux légèrement plus élevé que l'obligation légale.
- Chaque année, environ 25% du résultat est reversé aux salariés sous forme de primes : primes sur objectifs, primes vacances, primes d'ancienneté, primes exceptionnelles.
- Autres avantages : tickets restaurant, coffre-fort virtuel, télétravail, etc...

L'équilibre vie privée/vie professionnelle

Nous nous engageons à promouvoir des pratiques de travail qui permettent à chaque collaborateur de concilier efficacement ses responsabilités professionnelles avec sa vie personnelle.

Cela inclut la mise en place de politiques de télétravail flexibles, la gestion raisonnable des horaires, et l'encouragement à prendre des congés pour se ressourcer.

En favorisant cet équilibre, nous contribuons au bien-être général de nos équipes, ce qui se traduit par une meilleure motivation, une plus grande productivité, et un environnement de travail harmonieux où chacun peut s'épanouir pleinement.



Formations et développement professionnel

SEGAT s'engage à améliorer les compétences de ses collaborateurs et à favoriser leur formation. Nous finançons également la formation RICS ainsi que diverses formations pour les collaborateurs qui le souhaitent, afin de renforcer leur expertise et leur évolution professionnelle.

De plus, nous mettons en place des formations en interne pour faciliter l'échange de compétences, permettant ainsi à chacun de bénéficier des connaissances et des expériences partagées au sein de l'entreprise.



Partenariats universitaires

SEGAT développe des partenariats universitaires pour renforcer les relations entre les étudiants et les entreprises, notamment avec le Master de l'ESSEC MS – Management Urbain et Immobilier (MUI) depuis 2022 et la Licence Carrières Sociales, parcours Villes & Territoires Durables de l'UPEC depuis 2021.





3. ENGAGEMENTS ÉTHIQUES ET ÉCONOMIQUES

Dans le cadre de notre engagement en faveur du développement durable et de la responsabilité sociétale, SEGAT accorde une grande importance aux comportements éthiques et à l'achat responsable. Nos pratiques d'approvisionnement s'inscrivent dans une démarche visant **à promouvoir des partenariats équitables, transparents et respectueux des droits humains. Nous sélectionnons nos fournisseurs selon des critères rigoureux, incluant le respect des normes sociales et environnementales.**



Relation et satisfaction client

Nous sommes attachés à la satisfaction et la confiance de nos clients. Nous avons mis en place une démarche de transparence vis-à-vis de nos prestations.

Des sondages sont envoyés annuellement aux clients afin de mesurer le ressenti client et d'améliorer l'expérience client chez SEGAT.

Confidentialité client

SEGAT s'engage à protéger rigoureusement les données personnelles et sensibles qui nous sont confiées, en respectant les réglementations en vigueur et en adoptant les meilleures pratiques de sécurité.

Cela inclut la mise en place de systèmes de protection avancés et des politiques strictes de gestion des données.

En garantissant la sécurité et la confidentialité des informations de nos clients, nous renforçons la confiance qu'ils placent en nous et affirmons notre engagement à agir avec intégrité et responsabilité.



Lutte contre la corruption

SEGAT s'engage à limiter les risques de corruption en s'interdisant tout comportement consistant à promettre, offrir, solliciter ou accorder directement ou indirectement des paiements illicites ou des avantages indus pour obtenir ou conserver un marché. La convention SYNTEC impose la prévention de tout acte de corruption active ou passive.



Respect des règles de saine concurrence

SEGAT s'engage à se battre de manière loyale pour toute opportunité commerciale, s'engage à respecter les règles de la concurrence loyale, et à s'informer individuellement sur la législation en vigueur.

SEGAT s'engage à respecter la législation relative à la concurrence (pratiques interdites, comportements interdits).





Développement local et mécénat

Nous soutenons des initiatives culturelles et sociales, telles que le Mucem et le Fonds de dotation du Grand Paris Express, pour lequel nous avons financé l'œuvre d'art associée à la gare de Maison Blanche de la ligne 14.

Nous parrainons également des clubs sportifs professionnels comme le club de volley-ball de Saint-Jean-d'Illac, le club de handball de l'Étang de Thau, et le club de basket féminin de Villeneuve d'Ascq, contribuant ainsi au dynamisme sportif local et à la promotion de l'égalité dans le sport.

Partenariats responsables

Nous privilégions les relations équitables et responsables avec nos partenaires, clients et fournisseurs, afin de promouvoir des pratiques durables et éthiques tout au long de la chaîne de valeur.



Conclusion

La présente charte RSE incarne notre vision d'une entreprise engagée dans un développement durable et responsable. Chez SEGAT, nous sommes convaincus que la réussite économique va de pair avec le respect des valeurs sociales et environnementales. **Cette charte est bien plus qu'un simple document ; elle représente un engagement ferme à intégrer ces principes dans chaque aspect de nos activités.**

Nous comptons sur chaque membre de notre écosystème pour porter ces valeurs, les incarner dans leurs actions quotidiennes, et contribuer ainsi à l'atteinte de nos objectifs communs.

À travers cette démarche, SEGAT aspire non seulement à être un acteur économique performant, mais aussi à jouer un rôle de premier plan dans la transition vers une société plus juste, inclusive, et respectueuse de l'environnement.

Nous savons que ce chemin demande des efforts constants et une amélioration continue. C'est pourquoi nous restons ouverts aux nouvelles idées, aux retours d'expérience, et aux innovations qui nous permettront de progresser dans cette voie.

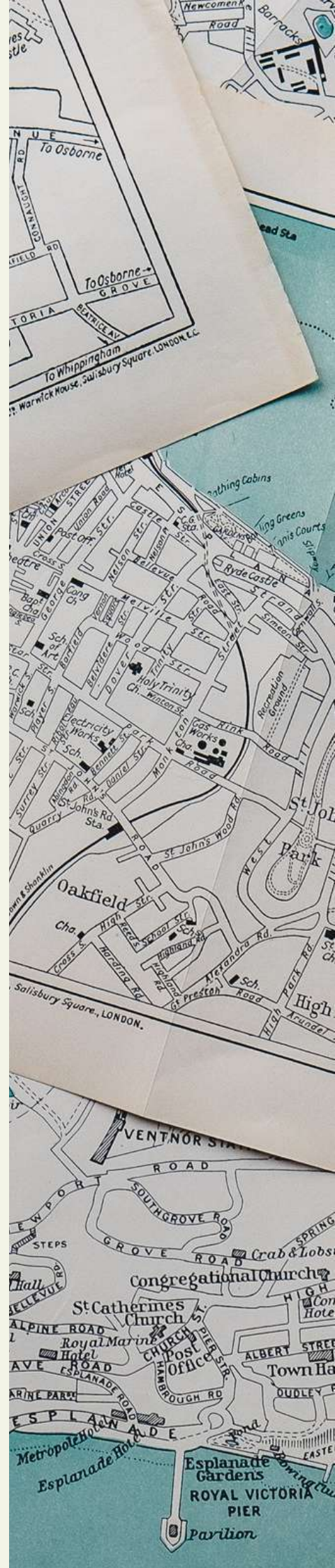
En signant cette charte, nous réaffirmons notre engagement collectif à bâtir un avenir durable, où la responsabilité sociale et environnementale est au cœur de notre modèle d'entreprise.

Ensemble, faisons de SEGAT un exemple de réussite partagée, fondée sur des valeurs solides et un profond respect pour les générations futures.

III. SEGAT, UNE EXPERTISE AU SERVICE DES TERRITOIRES

Dans toutes nos activités, nous nous engageons à respecter les plus hauts standards éthiques et moraux.

En intégrant ces principes à chaque étape de notre activité, **nous contrôlons non seulement la pérennité de notre entreprise, mais aussi la crédibilité de nos engagements et la qualité des relations**





- Inscrire la sobriété foncière et le ZAN comme un préalable à nos prestations de conseil immobilier.
- Dans le cadre des missions de conseil utilisateurs, limiter au maximum la présentation d'actifs dont le DPE est classé F et G et qui disposent de chauffages au fioul ou équivalent.
- Dans les SDIE, favoriser la pondération des critères environnementaux (de l'ordre de 20%) dans l'analyse patrimoniale.
- Ne plus répondre aux appels d'offres impliquant des projets d'urbanisation de terrains non artificialisés.
- Proposer des coûts de construction dans nos bilans et expertises correspondant à un niveau élevé en termes de labellisation.
- Avoir recours à l'inventivité et l'innovation dans les montages économiques et juridiques pour favoriser les projets vertueux, susceptibles de mobiliser des financements écoresponsables et des partenaires engagés (entreprises à mission, bailleurs, foncières, etc.).
- Réduire la part du stationnement dans les projets immobiliers et urbains, limiter les parkings en infrastructure impactant pour le sol et peu reconvertibles.
- Assurer la mise en œuvre de projets évolutifs (construction hors site, etc.).
- Favoriser les réhabilitations et les changements d'usage et limiter les démolitions.
- Produire des stratégies immobilières permettant de financer des projets de réhabilitation et de rationaliser les parcs immobiliers.



- Intégrer dans les programmations urbaines de SEGAT des préconisations en termes d'agriculture urbaine, renaturation, logistique urbaine ou ville productive, au service de la mixité.
- Anticiper les effets du changement climatique.
- Concevoir des villes prenant en compte les effets de l'érosion, du recul du trait de côte, de la hausse des températures.
- Imaginer les nouvelles fonctions de certains territoires en mutation (comme les stations de ski de moyenne montagne).
- Favoriser la mixité des usages permettant une meilleure utilisation des actifs dans le temps et la limitation des déplacements.
- Privilégier une densité durable dans les opérations d'aménagement.



- Lutter contre la précarité énergétique et contre le mal logement. Exemple : par la réhabilitation des logements anciens.
- Favoriser la transition énergétique des logements en accompagnant la politique de rénovation de l'habitat privé.
- Redonner du pouvoir d'achat aux ménages en participant à la réduction des charges des grandes copropriétés.
- Lutter contre la vacance des logements en centre-ville.
- Rénover les grandes copropriétés dégradées.



- Participer à la maîtrise foncière nécessaire via la décarbonation des transports, et l'implantation d'énergies vertes (photovoltaïque, l'éolien).
- Participer à résoudre la crise du logement : en développant des opérations d'aménagement vertueuses permettant la production de logements sociaux.
- S'inscrire dans la démarche ERC (Éviter, Réduire, Compenser).
- Développer des stratégies relatives à la sobriété foncière permettant de sauvegarder des zones naturelles et agricoles tout en favorisant le renouvellement urbain.
- Permettre la réalisation de projets d'infrastructures, déclarées d'utilité publique, contribuant ainsi au désenclavement des territoires.
- Opérer les compensations foncières agricoles et environnementales inhérentes aux projets d'infrastructures.

IV. STRATÉGIE D'ACHAT ET CONFORMITÉ RGPD

L'objectif est d'intégrer les enjeux sociaux, environnementaux, éthiques et de conformité avec les réglementations, telles que le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), dans les processus d'achat de SEGAT afin de minimiser les impacts négatifs de nos activités, de favoriser le développement durable, et de soutenir les pratiques équitables tout au long de notre chaîne d'approvisionnement.

SEGAT souhaite tisser des relations solides, respectueuses et responsables avec ses partenaires et fournisseurs.



1. LES PRINCIPES DE LA POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES

La Politique Achats Responsables de SEGAT définit les principes **qui ont vocation à assurer des relations commerciales éthiques et durables** avec ses fournisseurs de biens et services **ainsi que ses sous-traitants, dans le respect des lois et des réglementations applicables et des engagements de SEGAT en matière de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE).**

Ces principes traduisent l'engagement de SEGAT à déployer tous les efforts nécessaires pour prévenir et diminuer les risques ainsi que les atteintes et violations graves en matière d'éthique, d'environnement et de droits humains liés à ses activités, pour optimiser ses impacts positifs, et ce, tout au long de ses chaînes de valeur dans le cadre d'une démarche d'achats responsables.

Nous avons également pour objectif de partager les engagements de SEGAT auprès de ses fournisseurs et sous-traitants, et s'assurer de leur implication dans le développement durable.



2. LES ENGAGEMENTS DE L'ENTREPRISE EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

SEGAT choisit de s'aligner sur les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies et de respecter les 17 objectifs de Développement Durable (ODD) qu'il contient :

LES DIX PRINCIPES DU PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

== DROITS DE L'HOMME

- 1 Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme
- 2 Veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme



NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

- 3 Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective
- 4 Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire
- 5 Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants
- 6 Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi



ENVIRONNEMENT

- 7 Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement
- 8 Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
- 9 Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement



LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

- 10 Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin



3. PÉRIMÈTRE D'APPLICATION ET CONSIGNES

Les responsables achats, du fait de leurs fonctions, sont ceux qui mettent en applications notre politique d'achat.

SEGAT **s'inscrit dans une démarche de réduction de son impact environnemental et social** et souhaite construire des relations saines et durables avec des fournisseurs qui partagent ses aspirations.

Ainsi, nous souhaitons prioriser autant que possible **les produits et les entreprises labélisés. Les labels produits garantissent la provenance**, la performance énergétique du produit acheté, le choix d'emballages recyclables, le respect de la nature et les bienfaits pour l'homme. De la même manière, les labels entreprise et/ou les adhésions à des agréments garantissent le respect des droits de l'homme et la lutte pour la protection de l'environnement.

Toujours dans un souci de réduction de l'empreinte environnementale, mais aussi afin de soutenir les commerçants locaux, **les responsables achats doivent également privilégier la proximité**. Pour cela, il faudra, dans la mesure du possible, retenir les fournisseurs locaux les plus proches ou ceux qui pourront attester par un label ou un agrément de l'application d'un circuit de commercialisation court (circuit de distribution dans lequel intervient au maximum un intermédiaire entre le producteur et le consommateur) et avec un impact environnemental minimum.

Enfin, nous privilégions les entreprises attestant la mise en place de **bonnes pratiques RSE**. Exemple : réduction de la consommation d'énergie, réduction de sa production de déchets, optimisation des transports, etc.

Nous favoriserons dans la mesure du possible les entreprises dites « adaptées ». Elles ont la spécificité d'employer au moins 55 % de travailleurs handicapés parmi leurs effectifs. Nous soutiendrons ces entreprises qui permettent à leurs salariés d'exercer une activité professionnelle dans un environnement adapté à leurs possibilités afin qu'ils obtiennent ou conservent un emploi.



4. CONFORMITÉ RGPD

La protection des données personnelles contribue à une entreprise plus éthique, transparente et respectueuse des droits des individus.

Respect des Droits des Utilisateurs

Une entreprise responsable doit s'assurer que les données qu'elle collecte et traite sont sécurisées et que les utilisateurs sont informés de leurs droits.

Transparence

Une entreprise doit être transparente quant à la manière dont elle utilise les données des clients. SEGAT traite les données personnelles uniquement pour le compte du client et uniquement sur instructions documentées du client et conformément au Contrat de service.

À ce titre, SEGAT s'interdit d'utiliser les données personnelles pour son propre compte ou pour le compte d'un tiers.

Sécurité des données

La RSE implique que les entreprises adoptent des mesures de sécurité robustes pour protéger les données contre les cyberattaques, les pertes ou les accès non autorisés. La mise en place de protocoles de sécurité et de formations régulières pour les employés en matière de gestion des données est essentielle.

Que ce soit pour les aspects Confidentialité, Intégrité, Disponibilité ou Traçabilité, SEGAT a mis en œuvre un ensemble de mesures permettant de garantir la sécurité des données personnelles de nos employés ainsi que celles de nos clients.

Conformité Règlementaire

Dans le cadre du contrat liant la CCI Paris Ile de France et SEGAT, la société SEGAT s'engage à respecter les différentes règles imposées par le Règlement Général sur la Protection de Données.

La politique d'engagement de respect du RGPD a pour objectif de décrire les principales dispositions prises par la SEGAT et de détailler les mesures organisationnelles et techniques mises en œuvre pour nous conformer au règlement Général sur la Protection des Données.

Impact éthique

Le Règlement Général sur la Protection des Données a également une dimension éthique significative sur la manière dont les entreprises gèrent les données personnelles : respect de la vie privées, consentement éclairé, droits des individus, responsabilité et transparence, minimisation des données, préventions des discriminations, impact sur la confiance.



Conclusion

En conclusion, la Charte éthique reflète l'engagement indéfectible de SEGAT à agir avec intégrité et responsabilité dans toutes ses activités. Chaque membre de notre organisation a la responsabilité de respecter et d'appliquer ces principes au quotidien, contribuant ainsi à créer un environnement de confiance et de respect mutuel. Nous comptons sur la vigilance et la collaboration de tous pour que ces valeurs demeurent au cœur de notre culture d'entreprise.

La Charte RSE traduit l'engagement de SEGAT à promouvoir un développement durable et responsable dans toutes ses activités. Nous avons conscience de notre rôle dans la société et de notre responsabilité envers les générations futures. Cet engagement est un processus évolutif, et nous continuerons à évaluer et améliorer nos pratiques afin de répondre aux défis environnementaux et sociaux.

Ensemble, nous pouvons construire un avenir plus juste et plus durable.

segat--



© S. BUTIKOFER / UNSPLASH